



## Procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le douze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-neuf, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe Jumelle, maire.

**Étaient présents :** M. Philippe Jumelle, Maire, M Eugène Wittek, Mme Christelle Seigneur, M. Luc Dierre, Mme Paula Massarelli, Mme Anne-Marie Grandjean, Mme Valérie Benoit, Adjoint au Maire, M. Edward Cendlak, Mme Catherine Paugam, Mme Amalia Duriez, M. Philippe Journeau, M. Jean-François Gomez, M. Alain Goudet, Mme Annie Grand, Mme Alyat Frantz, M. Jacques Merret, conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme Chantal Imsand donne pouvoir à Mme Anne-Marie Grandjean, M. Sébastien Zammit donne pouvoir à M. Philippe Jumelle, Mme Karine Claudel donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, Mme Virginie Roy donne pouvoir à Mme Christelle Seigneur, Mme Patricia Monlouis-Privat donne pouvoir à Mme Alyat Frantz.

**Absents excusés :** M. Patrick Oubé et M. Adrien Chevalier.

En préambule, M. le maire relate les faits marquants depuis le dernier conseil et à venir (cf. annexe).

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h20.

M. le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Mme Anne-Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2019 : aucune remarque.

Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil. Le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

M. le maire donne lecture de l'ordre du jour :

### **Participation au financement de la protection sociale complémentaire santé**

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2012, la municipalité a décidé de participer financièrement à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents de la commune (conformément au décret 2011-1474, du 8 novembre 2011).

Il a alors été voté une participation de 5 € pour le risque santé selon la procédure de la labellisation ainsi qu'une participation de 5 € pour la prévoyance mais cette fois, selon la procédure de la convention de participation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le montant de la participation de la collectivité à 10 € mensuels pour la protection sociale complémentaire santé, précise que la participation financière est versée uniquement aux agents justifiant d'une adhésion à un contrat de complémentaire santé ayant reçu une labellisation.

## Décision modificative N°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1 présentée dans le tableau ci-dessous.

Recettes de fonctionnement				BP 2019	DM 1	BP + DM 1
Chapitres	articles					
002	report fonctionnement N-1			671 477,11 €	- 40,00 €	671 437,11 €
013	Atténuation de charges	6419	remboursement sur rémunération du personnel	56 345,00 €	40,00 €	56 385,00 €
			<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>727 822,11 €</b>	<b>- €</b>	<b>727 822,11 €</b>

Dépenses d'investissement				BP 2019	DM 1	BP + DM 1
Dépenses réelles						
Chapitres	articles					
21	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	1 863 623,00 €	- 67 900,00 €	1 795 723,00 €
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées	- €	67 900,00 €	67 900,00 €
Dépenses d'ordre						
Chapitres	articles					
041	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	- €	67 900,00 €	67 900,00 €
			<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>1 863 623,00 €</b>	<b>67 900,00 €</b>	<b>1 931 523,00 €</b>

Recettes d'ordre d'investissement				BP 2019	DM 1	BP + DM 1
Chapitres	articles					
041	Immobilisations en cours	238	Avances versées	- €	67 900,00 €	67 900,00 €
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>67 900,00 €</b>	<b>67 900,00 €</b>

## Marché d'entretien des espaces verts et des bois communaux

Le marché d'entretien des espaces verts a été conclu le 22 décembre 2017, pour une durée de 2 ans. Il prendra fin cette année et il convient de préparer la nouvelle consultation.

Actuellement ce marché comporte 2 lots :

- 1. Entretien des espaces verts attribué à la société PINSON**  
Prix forfaitaire : environ 60 000 € par an
- 2. Elagage, coupe et abattage attribué à la société SAMU**  
Prestation sur bon de commande : montant annuel maxi de 50 000 €

Pour le lot 2 – Elagage, coupe et abattage, l'étendue des besoins à satisfaire dans le cadre de l'application du régime forestier aux bois communaux a mis en évidence les limites que représentent les moyens mis en œuvre par le titulaire du marché pour exécuter les travaux forestiers demandés, notamment sur le traitement des lisières.

La programmation des interventions n'était pas toujours en adéquation avec l'urgence exprimée compte tenu du plan de charge de l'opérateur ou des intempéries.

De plus, un plan d'aménagement forestier des bois communaux est en cours d'élaboration avec l'ONF. Lorsque le document sera approuvé puis rendu exécutoire, il conviendra de confier à un opérateur spécialisé les travaux forestiers qui découleront de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement.

Il est proposé de préparer le nouveau marché (sous la forme d'appel d'offres) de la manière suivante :

- Lot 1 : Entretien des espaces verts – prix forfaitaire
- Lot 2 : Elagage, coupe et abattage en milieu urbain – accord cadre à bon de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000 €.

- Lot 3 : Elagage, coupe et abattage dans les bois communaux accord cadre à bon de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 100 000 €.

L'allotissement proposé permettra de travailler avec un opérateur spécialisé, possédant tous les moyens et savoir-faire nécessaires à la réalisation des demandes.

Pour réduire les différences constatées avec l'actuel titulaire du marché sur les délais de programmation des interventions décomptés à partir de l'émission de la commande, il est suggéré de traiter les lots 2 et 3 en marché multi attributaire :

A l'issue de la consultation, 3 titulaires seront retenus.

A chaque demande, les 3 titulaires procéderont à un chiffrage des besoins à satisfaire avec indication de la date d'exécution et de sa durée.

La commission environnement réunie le 04 juin 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché d'entretien des espaces verts et des bois communaux en 3 lots comme présenté ci-dessus.

#### **Convention avec le SIPEJ pour l'utilisation du multi-accueil "Les P'tits Grillons"**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les enfants de 0 à 3 ans de la commune d'Etiolles ont accès au multi-accueil intercommunal « Les P'tits Grillons » à St Pierre du Perray géré par le SIPEJ.

La nouvelle convention est conclue pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 aout 2020, reconductible par voie expresse.

La commune dispose d'un quota de 1250 heures pour l'année scolaire 2019/2020, le coût horaire est fixé à 9 €, le montant maximum annuel est de 11 250 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **Subvention supplémentaire à l'association Seine Essonne GRS**

Lors d'un précédent conseil, 4 500 € de subvention ont été accordées à L'Association Seine Essonne GRS, aujourd'hui celle-ci sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire de 500 € pour l'achat de costumes pour le gala de fin d'année.

L'association Seine Essonne GRS est une des associations les plus importantes de la commune. Elle propose des cours alliant la gymnastique et la danse.

Il est important que la Commune continue à soutenir cette association dont les élèves participent et remportent régulièrement des trophées lors des championnats de gymnastique rythmique.

Pour rappel :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2019</b>
<b>Montant des subventions votées au BP 2019</b>	<b>115 800,00 €</b>
Montant des subventions déjà accordées en 2019	111 100,00 €
Subvention supplémentaire proposée à l'Association Seine essonne GRS	500,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>111 600,00 €</b>

Lors du vote du budget 2019, la somme de **115 800 €** a été inscrite au chapitre 65 article 6574 subventions versées aux associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire à l'Association Seine Essonne GRS de 500 €.

### **Convention avec le CLIC de l'Essonne**

Depuis 2010, la ville adhère à l'association CLIC Cœur de l'Essonne, la dernière convention est arrivée à échéance, une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Dans le cadre de sa mission d'action sociale sur le territoire, le Conseil Départemental de l'Essonne, a contribué, depuis 2003, à la création de Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC). Ces derniers ont pour mission l'amélioration au quotidien des conditions de vie des personnes âgées de 60 ans et plus.

Pour adhérer au CLIC, une participation de 4 € par habitant de 60 ans et plus et par an est demandée aux communes adhérentes. Pour l'année 2019, 655 Etiollais répondent aux critères. Le coût total s'élève donc à 2 620 € (deux mille six cent vingt euros).

L'association se compose de membres élus désignés par les conseils municipaux des communes adhérentes. Chaque commune adhérente doit proposer 5 représentants bénévoles qui intégreront l'assemblée générale où, une fois par an est présenté le bilan moral et financier de l'association. Par délibération du 8 avril 2014, le conseil municipal a désigné 5 représentants au CLIC : Mme Amalia Duriez, Mme Anne-Marie Grandjean, Mme Catherine Paugam, Mme virginie Roy et Mme Chantal Imsand.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

La séance est close à 19h45

La parole est donnée au public, aucune question.



Pour extrait,  
Étiolles, le 17 juin 2019  
Le Maire,  
Philippe Jumelle



## Conseil municipal du 12 juin 2019 Informations depuis le dernier conseil

**Maison des associations :** les travaux ont démarré, la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre aura lieu le vendredi 5 juillet à 11h.

**L'inauguration du cloître** qui a eu lieu le samedi 18 mai a été une belle réussite, en présence de nombreux Etiollais et du prêtre qui l'avait dessiné, il fut ému et ravi de voir le nouveau lieu.

**Nuisances aériennes :** L'association Prisalt créée début mars pour soutenir une nouvelle stratégie de décollage avec prise d'altitude rapide, afin de diminuer les nuisances sonores et la pollution, se compose de trois collègues, d'élus, d'experts et de citoyens. L'inscription se fait sur ce nouveau site : [www.prisalt-asso.fr](http://www.prisalt-asso.fr)

Une demande de subvention de fonctionnement a été formulée auprès de la ville hier mardi 11 juin, celle-ci est à l'étude.

La rencontre entre notre expert (J Serrat) et la DGAC a montré une forte réticence de la DGAC à aller dans notre sens. Aucune justification de leur position n'a été donnée (ex : mesures sur vols réels, résultats de simulation, ...), au mépris de toute démarche "scientifique".

### MANIFESTATIONS PASSES

- Samedi 6 avril : réception des nouveaux arrivants en salle du conseil.
- Jeudi 11 avril : journée à Colombey les Deux Eglises organisée à l'initiative du conseil des aînés (22 personnes)
- Dimanche 21 avril : chasse aux œufs dans le parc du lycée hôtelier
- Cérémonie du 8 mai
- Dimanche 12 mai : foulées d'Étioilles avec plus de participants que l'année dernière
- Samedi 18 mai : Inauguration du cloître
- Les 22, 23 et 24 mai, séjours des seniors aux "Châteaux de la Loire " (22 personnes)
- Vendredi 24 mai : push car organisé par l'ALSH et les parents d'élèves
- Dimanche 26 mai : élections européennes 55,56 % de participation – résultats : Nathalie Loiseau 32,23 %, Yannick Jadot 16,18 % et Jordan Bardella 14,23 %.

### MANIFESTATIONS A VENIR

- Samedi 15 juin : fête de fin d'année à l'école élémentaire à partir de 10h
- 14 -15 – 16 juin : journées nationales de l'archéologie - ouverture du site d'Étioilles au public
- Vendredi 21 juin : fête de fin d'année à l'école maternelle à partir de 18H30
- Samedi 22 juin : fête de la musique "Étioilles monte le son" à partir de 16 h, place du 8 mai
- Lundi 24 juin : remise des livres aux élèves de grandes sections maternelles et du CM2, salle du conseil

- Vendredi 28 juin : baby-boom pour les élèves de grande section maternelle, boom des CM2 et bal des 3èmes du collège de l'Ermitage à Soisy sur Seine.

#### **ETAT CIVIL**

4 naissances, 6 mariages, un décès